



Commune déléguée de SAINT-MARTIN-DE-BELLEVILLE
Département de la Savoie

Plan Local d'Urbanisme



Zonage PLU	Prescriptions
<ul style="list-style-type: none"> Limite de zones Agricole A Urbaniser Naturelle Urbain (A) Urbain (C) Urbain (D) Urbain (E) Urbain (G) Urbain (S) 	<ul style="list-style-type: none"> Chalets d'alpage Lacs de faible importance (L122-12) Emplacements réservés (L151-41) Zones humide (L122-23 R.121-4-5') Arrêté préfectoral de protection de biotope Périmètre d'application PPRNP Périmètres de protection immédiats et rapprochés de captages AEP Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (L151-6) Secteur de mixité sociale Restaurant d'altitude
Cadastre	
<ul style="list-style-type: none"> Bât Parcelle cadastrale 	

Signification des noms de zones

Zones Urbaines

- UA : zone d'habitat ancien
- UA-t : zone d'habitat ancien réservée au développement touristique
- UD : zone d'extension en continuité des villages
- UD-t : zone d'extension en continuité des villages réservée au développement touristique
- UE : zone d'équipements publics et collectifs
- UG : zone urbaine des Grangeais
- USM : zone urbanisée correspondant à la station des Menuires
- USM-t : zone urbanisée correspondant à la station des Menuires réservée au développement touristique
- USVAIT : zone urbanisée correspondant à la station de Val Thorens
- UZ : zone artisanale de stockage et d'entreposage des Menuires

Zones A Urbaniser

- IAUg : zone à urbaniser des Grangeais
- IAUv (a,b,c,r,fg,h,j,k) : zone à urbaniser localisées en continuité des villages

Indices "Y" : zone à risque fort, inconstructible (PPRNP)

- Indice "Y" : zone à risque fort, inconstructible (PPRNP)
- Indice "Y**" : zone incluant une règle de mixité sociale
- Indice "Y***" : zone autorisant les exhaussements et affouillements sous conditions

Zones Agricoles

- A : zone agricole
- AP : zone agricole protégée correspondant aux zones agricoles stratégiques du SCOT Tarentaise-Vanoise
- AS : zone agricole support du domaine skiable en hiver
- ASF : zone agricole en dehors du domaine skiable gravitairement accessible destinée à la pratique du ski de fond en hiver
- AG : zone agricole correspondant à l'emprise du golf de Saint-Martin-de-Belleville
- ASG : zone agricole support du domaine skiable en hiver et correspondant à l'emprise du Golf
- APS : zone agricole protégée support du domaine skiable en hiver
- APSF : zone agricole protégée destinée à la pratique du ski de fond en hiver
- ASGF : zone agricole correspondant à l'emprise du golf de Saint Martin et destinée à la pratique du ski de fond en hiver

Zones Naturelles

- N : zone naturelle
- NS : zone naturelle support du domaine skiable en hiver
- NSf : zone naturelle en dehors du domaine skiable gravitairement accessible destinées à la pratique du ski de fond en hiver
- NSC : zone naturelle correspondant à une aire de camping aux Menuires
- N-enc : zone naturelle qui correspond à la zone naturelle préservée de la Vallée des encombrés, le Vallon du Lou et les rives du torrent des Encombrés au droit du village de Villarenger
- NSM : zone naturelle ou sont autorisés les terrains pour la pratique de sports de loisirs motorisés
- NSCimeC : zone naturelle comprise dans le domaine skiable encadrant le développement du sommet de la Cime de Caron
- NSdi : zone naturelle autorisant les exhaussements et affouillements sous conditions